



Signature de la Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Cérémonie du 25 janvier 2011

Votre contact au Parc : Laure Dangla, chargée de mission forêt

Parc naturel régional Périgord-Limousin

Centre administratif – Maison du Parc

La Barde - 24 450 La Coquille

Tél. : 05 53 55 36 00 / Fax : 05 53 60 39 13 / l.dangla@pnrpl.com

www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

Programme - Déroulé

Accueil par M. Gorre, Maire de Firbeix, et Bernard Vauriac, président du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Présentation de la Charte Forestière du Parc naturel régional Périgord-Limousin

La charte forestière définit une vision commune sur la forêt et la filière bois du Parc naturel régional Périgord-Limousin, partagée par les différents acteurs de ce territoire. Elle vise à la reconnaissance par le plus grand nombre – plus particulièrement par les décideurs – des rôles joués par la forêt sur le périmètre du Parc. Elle est l'expression d'une solidarité entre les différents acteurs du territoire pour maintenir et renforcer les rôles de la forêt et la dynamique de la filière bois. Elle définit un ensemble d'actions cohérent qui permet d'assurer un équilibre entre le développement économique du territoire et la protection de la valeur patrimoniale de la forêt traduisant la volonté d'un développement durable. Historique, processus de conception et stratégie forestière du territoire pour la période 2011-2013 ont été rappelés pour permettre aux participants de comprendre l'origine et les objectifs de ce grand projet territorial. Les intervenants ont insisté sur les facteurs motivants de ce processus et les résultats concrets que le territoire en attend.

Cette charte forestière permettra, grâce à une animation continue, un réseau d'acteurs locaux motivés et de nombreux partenariats forestiers et administratifs, de replacer la forêt parmi les priorités locales pour lui assurer un développement harmonieux sur l'ensemble du Périgord-Limousin.

Concrètement, les 28 actions que compte le programme opérationnel de la charte forestière seront réalisées avec les acteurs forestiers du territoire, tirant partie au maximum de leur expérience et de leur connaissance du terrain pour obtenir des résultats concrets. Ce programme d'action, animé et coordonné par le Parc, se veut complémentaire des dispositifs existant à différentes échelles (Communauté de communes, Département, Région, État) pour la valorisation durable de la ressource forestière locale en concertation avec l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels.

Signature de la charte forestière de territoire

La cérémonie a permis d'officialiser cette charte forestière auprès des partenaires, lui donnant ainsi un poids certain dans la politique locale du territoire.

Le document a été ratifié par :

- **P'État**, représenté en la personne de M. Laborie, sous-préfet de Bellac,
- **les Régions Aquitaine** (Mme Béatrice Gendreau) **et Limousin** (M. Jean-Marie Rougier),
- **les Départements Haute-Vienne** (M. Michel Fages) **et Dordogne** (M. Jean-Paul Couvy).

Chacun à leur tour, ces représentants des grandes instances territoriales ont pris la parole pour montrer leur engagement et leur soutien à ce projet qui trouve totalement sa place au sein des politiques forestières conduites par l'État, les Régions et les Départements.



Enfin, la charte forestière, dont l'essence même est de travailler avec le territoire, a été ratifiée par :

- **le Parc Périgord-Limousin** à travers son président, M. Bernard Vauriac, et le président du comité de pilotage de la charte forestière de territoire, M. Pascal Raffier,
- **les collectivités locales** (communautés de communes et communes),
- **les acteurs forestiers partenaires de la démarche** (URCOFOR, CRPF, ONF, GDF, fédérations de chasseurs).

Au total, plus de 80 personnes étaient présentes à cette cérémonie. Maires, élus communaux et intercommunaux, propriétaires forestiers, CRPF, ONF, membres des fédérations de chasseurs, services techniques de l'État, des Départements, des Régions, conseillers régionaux et généraux, sous-préfets de Nontron et de Bellac, tous étaient réunis autour de ce projet de territoire.

A l'issue de la cérémonie, les participants ont partagé en toute convivialité un buffet de producteurs du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Zoom sur les chartes forestières de territoire

« La charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant d'avantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel. »

Loi d'orientation forestière, article 12- juillet 2001

La loi d'orientation forestière permet ainsi d'intégrer la politique forestière au développement territorial. La charte forestière de territoire est mise à disposition des acteurs locaux pour une gestion contractuelle des espaces forestiers. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement durable. Elle contribue à la stratégie de développement local.

« La charte forestière de territoire est un nouvel outil mis entièrement à la disposition des acteurs du développement local, élus, forestiers publics ou privés et usagers, afin de permettre une meilleure réponse aux attentes que la société française exprime vis à vis de la forêt »,

(Déclaration du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)

Zoom sur la charte forestière du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Les axes fédérateurs de tous les signataires de la charte forestière de territoire ont été définis par le comité de pilotage comme suit :

Axe 1 : Valorisation de la ressource bois locale

Un tiers du Parc est recouvert de forêt et la ressource bois est bien présente dans le paysage naturel, social et économique du territoire. L'emploi industriel lié à la forêt représente par exemple 17% des emplois industriels du territoire, et à cela s'ajoutent les activités générées par des filières difficilement quantifiables (bois bûche) ou indirectes (offre de loisir). L'activité traditionnelle liée au travail du châtaignier est elle aussi bien présente localement. Toutefois, des questions se posent à l'heure actuelle sur la qualité et la disponibilité de cette ressource bois, ainsi que sur ses débouchés. La forêt du Parc naturel régional Périgord-Limousin est à 99 % privée et très morcelée, ce qui ne facilite pas la mise en place de la gestion forestière.

Il y a des potentialités à développer sur le territoire du Parc pour la valorisation durable des ressources bois dans le respect de l'environnement, des usages et des besoins des filières forêt-bois.

Objectifs :

- amélioration de la qualité des peuplements pour une meilleure production de bois,
- amélioration de la mobilisation de bois dans le respect de l'environnement et du territoire,
- soutien de la filière bois pour le développement de projets existants ou à venir sur le territoire.

Axe 2 : Préservation de la richesse bio-spécifique du territoire

Le Parc tire sa grande richesse naturelle de sa situation de contact entre des facteurs géologiques, climatiques, hydrographiques et topographiques contrastés. Cette diversité d'influences explique la coexistence sur un même territoire de cortèges faunistiques et floristiques aux affinités atlantiques, continentales, méridionales.

Ce patrimoine essentiel est parfois menacé, le plus souvent par un manque de connaissance sur les impacts de certaines activités anthropiques ou un manque d'accompagnement technique auxquels le territoire veut remédier.

Objectifs :

- diffusion des précautions à prendre dans des milieux naturels sensibles,
- conservation de milieux naturels sensibles.

Axe 3 : Développement de la culture forêt-bois du territoire

Un territoire qui connaît sa forêt, ses enjeux, ses menaces, ses atouts et ses caractéristiques est un territoire qui se sent concerné et comprend ce qui se fait en forêt. La connaissance du milieu forestier par les personnes susceptibles de l'influencer est essentielle pour assurer le bon fonctionnement et la préservation de la qualité des forêts. Or, de nombreux acteurs du territoire n'ont que peu d'implications sur les milieux forestiers et la connaissance du public sur les espaces forestiers est encore faible. Il est nécessaire de développer la culture forestière des acteurs du territoire : élus, propriétaires, exploitants... et du grand public (visiteurs, habitants, scolaires).

Objectifs :

- amélioration des connaissances et de l'implication des acteurs sur le milieu forestier local,
- sensibilisation du public aux différentes composantes du milieu forestier du territoire.

Présentation du Parc

« Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. »

> Quelques chiffres

- Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a obtenu son label le **9 mars 1998** pour 12 ans. Il est actuellement en période de renouvellement de label, avec la proposition d'une nouvelle Charte constitutive du Parc soumise à validation auprès de l'État.
- **78 communes**
- superficie totale de 182 872 ha, dont **34 % de surface forestière** (62 143 ha)
- Deux départements : la **Dordogne** (49 communes) et la **Haute-Vienne** (29 communes)
- Deux régions : l'**Aquitaine** et le **Limousin**
- **48 177 habitants**
- 6 villes-portes : Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne, Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche, Thiviers, Brantôme

> Un projet de territoire basé sur la concertation

Grâce au Parc et à ses partenaires que sont l'État, les conseils régionaux de l'Aquitaine et du Limousin, les conseils généraux de la Dordogne et de la Haute-Vienne, l'ADEME, les agences de l'eau - ce territoire cohérent culturellement et géographiquement fait l'objet d'un projet de développement durable défini dans sa Charte, validée pour 10 ans. Deux objectifs forts ont orienté les missions du Parc inscrites dans la Charte constitutive :

- ⇒ **Mieux vivre sur un territoire de qualité**
- ⇒ **Mieux vivre grâce à un développement maîtrisé**

Le Parc a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement**.

Outre des projets relevant de problématiques environnementales (gestion et préservation des milieux naturels, des forêts, développement des énergies renouvelables...), le Parc agit aussi en faveur de la valorisation du patrimoine culturel local, du développement économique par le biais du tourisme, de la promotion des activités artisanales et agricoles, certaines étant spécifiques au Périgord-Limousin.

Retrouvez toute l'actualité du Parc sur www.parc-naturel-perigord-limousin.fr